



Conseil communautaire

Procès-verbal du 14 Mai 2024 à 18H00

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 du mois de mai, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée au date du mardi 7 mai 2024, s'est réuni à 18H00, en salle des délibérations de la commune de Saint-François sous la présidence de monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Nombre de conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 27

Votant : 33 (dont 6 procurations)

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Loïc	TONTON	X		
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
M.	Guy	BACLET	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS		X	à Guy BACLET
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
Mme	Marianne	GRANDISSON	X		
M.	Michel	HOTIN	X		
M.	Richard	ALBERT		X	à Myriam BROSIUS
Mme	Olivia	RAMOUTAR	X		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
M.	Jacques	KANCEL	X		
Mme	Elodie	CLARAC	X		
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		

Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	à Nicole SINIVASSIN
Mme	Melila	PHOUDIAH		X	à Jean-Juc PERIAN
M.	Teddy	MARY	X		
M.	Christian	BAPTISTE		X	
M.	Teddy	BARBIN	X		
M.	Emmery	BEAUPERTHUY		X	
Mme	Nadia	CELINI		X	
M.	Hugues	CHATEAUBON		X	
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
M.	Jules Joël	FRAIR		X	
M.	Lucien	GALVANI	X		
Mme	Valérie	HUGUES	X		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
Mme	Sylvia	LAPTES		X	à Lydia FARO
M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
M.	David Laurent	LUTIN		X	
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
Mme	Wenny Youna	MOLIA	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
Mme	Nina Valentine	PAULON		X	
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X	
M.	Patrick	SOLVET	X		
M.	Sébastien Mickaël	THOMAS		X	à Loïc TONTON
Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et propose comme secrétaire de séance Mme Mariane GRANDISSON.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des voix exprimées, par 33 voix pour, désigne **Mme Mariane GRANDISSON, secrétaire de séance.**

Le Président propose d'ajourner le point relatif à la création d'un chantier d'insertion portant sur les métiers de l'animation du sport et des loisirs.

En guise d'introduction, le Président souhaite la bienvenue aux élus, citoyens et membres du personnel administratif au premier conseil communautaire de cette nouvelle mandature qui se déroule aujourd'hui à Saint-François.

Il souligne l'importance de la rotation des réunions des assemblées dans chaque commune membre de la CARL et la valeur fondamentale qui guide son action : l'esprit d'équité et de rééquilibrage des territoires. Il ajoute que les élus communautaires auront donc l'occasion de se réunir lors des prochains conseils communautaires à Sainte-Anne, au Gosier mais aussi évidemment à la Désirade.

Il affirme sa conviction qu'unis, les conseillers communautaires peuvent réaliser de grandes choses pour tous les habitants de la CARL.

M. Bernard PANCREL, 2ème Vice-Président de la CARL indique que la ville de Saint-François est particulièrement honorée d'accueillir le premier conseil communautaire de cette mandature renouvelée à Saint-François. L'esprit communautaire doit régner et se manifester à travers des conseils communautaires tournants.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 3 avril 2024 - Délibération N°2024-CC-4S-DAJA-23

Pas d'observations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant du 3 avril 2024.

*Adoptée par
31 voix pour et 2 abstentions*

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET)- Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN- M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS)- Mme Olivia RAMOUTAR- M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL- Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ Mme Mugnette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES -Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Liliane MONTOUT- Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN

Abstention : Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Wennie MOLIA

2. Création et modification des commissions intercommunales de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) - Délibération N°2024-CC-4S-DAJA-24

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- D'abroger la délibération n° 2022-CC-6S-DGS-51 en date du 14 novembre 2022 portant création et modification des commissions intercommunales de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant
- De créer, pour la durée du mandat, les 14 commissions thématiques intercommunales suivantes :

1 – Administration générale, mutualisation, prospective et évaluation des politiques publiques

Président : Loïc TONTON

Membres : Nina PAULON - Patrice PIERRE-JUSTIN - Liliane MONTOUT- Francs BAPTISTE - Lydia FARO - Lucien GALVANI - Yves QUIQUEREZ - Muguette DAIJARDIN - Mélila PHOUDIAH

2 – Développement économique et touristique

Président : Loïc TONTON

Membres : Teddy BARBIN - Liliane MONTOUT - Marguerite MURAT - Olivia RAMOUTAR - Nicole SINIVASSIN - Yves QUIQUEREZ - Bernard PANCREL - Muguette DAIJARDIN - Myriam BROSIUS

3 – Finances

Président : Loïc TONTON

Membres : Liliane MONTOUT - Guy BACLET - Francs BAPTISTE - Nicole SINIVASSIN - Lucien GALVANI - Christian BAPTISTE - Bernard PANCREL - Muguette DAIJARDIN - Teddy MARY

4 – Affaires sociales, insertion et emploi

Président : Loïc TONTON

Membres : Nina PAULON - Sebastien THOMAS - Jocelyne VIROLAN - Mariane GRANDISSON -Nicole SINIVASSIN - Hugues CHATEAUBON - Richard ALBERT - Mélila PHOUDIAH - Jean-Luc PERIAN

5 – Transition écologique et énergétique

Président : Loïc TONTON

Membres : Emmery BEAUPERTHUY - Jocelyne VIROLAN - Wennie MOLIA - Nanouchka LOUIS - Mariane GRANDISSON - Jacques KANCEL - Yves QUIQUEREZ - Olivia RAMOUTAR - Valérie HUGUES - Jean-Luc PERIAN - Sophie PÉROUMAL

6 – Économie bleue et verte

Président : Loïc TONTON

Membres : Wennie MOLIA - Nanouchka LOUIS - Patrice PIERRE-JUSTIN - Elodie CLARAC - Valerie HUGUES - Olivia RAMOUTAR - Mariane GRANDISSON - Bernard PANCREL - Myriam BROSIUS - Richard ALBERT

7 – Cycle de l'eau et préservation des milieux aquatiques

Président : Loïc TONTON

Membres : Michel HOTIN - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrice PIERRE- JUSTIN - Nanouchka LOUIS - Mariane GRANDISSON - Eric LATCHOUMANIN - Christian BAPTISTE - Teddy MARY - Myriam BROSIUS

8 – Infrastructures et travaux

Président : Loïc TONTON

Membres : Michel HOTIN - Jean-Claude CHRISTOPHE - Jules FRAIR - Guy BACLET - Lydia FARO - Francs BAPTISTE - Mariette MANDRET - Teddy MARY - Richard ALBERT

9 – Développement des pratiques sportives et loisirs

Président : Loïc TONTON

Membres : Marguerite MURAT- Jean-Claude CHRISTOPHE - Guy BACLET - Nicole SINIVASSIN - Jacques KANCEL - Mariette MANDRET - Mélila PHOUDIAH - Richard ALBERT - Sophie PÉROUMAL

10 – Richesses humaines et égalité femme-homme

Président : Loïc TONTON

Membres : Nadia CELINI - Nanouchka LOUIS - Jules FRAIR - Olivia RAMOUTAR - Nicole SINIVASSIN - Francs BAPTISTE - Myriam BROSIUS - Sophie PÉROUMAL

11 – Vie associative et citoyenneté**Président : Loïc TONTON****Membres** : Nanouchka LOUIS - Jean-Claude CHRISTOPHE - Guy BACLET - Nicole SINIVASSIN - Jacques KANCEL - Bernard PANCREL - Richard ALBERT - Myriam BROSIUS - Jocelyne VIROLAN**12 – Aménagement de l'espace communautaire, mobilité et habitat****Président : Loïc TONTON****Membres** : Michel HOTIN - Liliane MONTOUT - Nadia CELINI - Elodie CLARAC - Lucien GALVANI - Sylvia LAPTES - Christian BAPTISTE - Nicole SINIVASSIN - Mélila PHOUDIAH - Jean-Luc PERIAN**13 – Culture et patrimoine****Président : Loïc TONTON****Membres** : Elodie CLARAC - Jean-Claude CHRISTOPHE - David LUTIN - Jocelyne VIROLAN - Eric LATCHOUMANIN - Jacques KANCEL - Mariette MANDRET - Richard ALBERT - Sophie PÉROUMAL**14 – Innovation et numérique****Président : Loïc TONTON****Membres** : Sébastien THOMAS - Elodie CLARAC - Teddy BARBIN - Nina PAULON - Nicole SINIVASSIN - Lydia FARO - Hugues CHATEAUBON - Mélila PHOUDIAH - Muguette DAIJARDIN - Myriam BROSIUS

- De fixer à 12 membres maximum la composition de chaque commission intercommunale, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- De donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée par
33 voix pour**

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francis BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration

à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC- M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET' épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

3. Révision de la composition de la commission d'appel d'offres, de la commission de délégation de service public de la CARL et adoption de leur règlement intérieur :

- **Fixation des conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres - Délibération N°2024-CC-4S-PRAG-25**

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- Décide que l'élection des membres, titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, a lieu sur la même liste.
- Décide que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

*Adoptée par
33 voix pour*

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC- M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET' épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

- **Fixation des conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission pour les Délégations de Service Public - Délibération N°2024-CC-4S-PRAG-26**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- que l'élection des membres, titulaires et suppléants de la Commission pour les Délégations de Service Public, a lieu sur la même liste.
- que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

*Adoptée par
33 voix pour*

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

- Révision de la composition de la commission d'appel d'offres, de la commission de délégation de service public de la CARL et adoption de leur règlement intérieur - Délibération N°2024-CC-4S-PRAG-27

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- d'abroger la délibération n°2020-CC-5S-DAJA-26 du 30 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres.
- d'abroger la délibération n°2020-CC-5S-DAJA-31 du 30 juillet 2020 portant renouvellement de la commission pour les délégations de service public.
- de procéder, à l'unanimité, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public par un vote à main levée.
- d'arrêter la composition des membres titulaires et suppléants de la CAO et de la CDSP à la liste présentée ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Michel HOTIN	- Élodie CLARAC
- Francs BAPTISTE	- David LUTIN
- Bernard PANCREL	- Muguette DAIJARDIN
- Nicole SINIVASSIN	- Teddy BARBIN
- Sylvia LAPTES	- Jocelyne VIROLAN

- que compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.
- d'adopter le Règlement Intérieur de la CAO et de la CDSP de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant annexée à la présente délibération.
- de charger Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée par
33 voix pour**

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien

GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

4. Désignation des représentants de la CARL la conférence des parties - COP régionale - Délibération N°2024-CC-4S-PICV-28

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- De procéder à la désignation comme délégué titulaire au sein de la conférence des parties régionale, Monsieur Guy Baclet, élu communautaire de la Riviera du Levant.
- De procéder à la désignation comme délégué suppléant au sein de la conférence des parties régionale, Madame Valérie Hugues, élue communautaire de la Riviera du Levant.
- De charger Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

*Adoptée par
33 voix pour*

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

5. Approbation de la convention de gestion pour les piscines en eau de mer - Délibération N°2024-CC-4S-DAJA-29

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que deux communes membres de la CARL, La Désirade et Le Gosier, disposent d'une piscine en eau de mer communautaire et que ce point concerne le renouvellement de la convention de gestion de ces piscines intercommunales arrivées à terme.

Il indique que l'approbation de la convention de gestion de la piscine intercommunale sera débattu très prochainement, après validation des parties.

L'élu communautaire, M. Patrick SOLVET dit s'interroger sur la capacité des enfants pratiquants en piscine en eau de mer à s'adapter aux conditions des piscines dites traditionnelles ou en dur et à réaliser des performances sportives dans ces dernières.

Le Président répond qu'à la Désirade, les jeunes pratiquants et leurs encadrants adultes disent préférer s'entraîner à la natation en mer au sein d'une piscine en eau de mer, notamment pour des raisons de sécurité.

Sur cet aspect technique, il invite les services administratifs de la CARL à prendre en compte le questionnement de M. SOLVET et y apporter une réponse à l'avenir.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- D'accepter de confier à la commune de la Désirade la gestion des piscines en eau de mer placées sur leur territoire
- D'Approuver les conventions de gestion établies avec la commune.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Adoptée par
33 voix pour**

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M. Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

**6. Installation d'une bannière touristique rétro éclairée sur la ville de La Désirade -
Délibération N°2024-CC-4S-PPI-30**

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Le Président informe que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a acté un projet de construction d'une bannière touristique sur chaque commune de son territoire. La ville de La Désirade a donné son accord pour l'implantation de cette bannière touristique. Il ajoute que la ville de Désirade avait depuis plusieurs mois exprimé son intérêt pour l'installation d'une bannière touristique rétro éclairée et qu'un temps certain a été consacré à la recherche d'un foncier adapté. Ce dernier a été trouvé et retenu et les élus municipaux de la ville de Désirade réunis en commission Tourisme, ont unanimement réaffirmé leur intérêt pour ce projet. Il précise aussi que l'ensemble des autres communes membres de la CARL a été doté d'une bannière touristique rétro éclairée.

L'élue communautaire, Mme Wenny MOLIA, dit avoir constaté des dégradations sur la bannière touristique rétro éclairée située au Gosier. Elle demande si les éventuelles réparations sont déjà intégrées dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

A la demande du Président, **Mme Marie-Ena JACOBY-KOALY**, Directrice de l'Appui aux directions, Transversalité, Performance & Innovation, en charge de ce dossier dit partager ce constat de dégradations au Gosier et informe avoir échangé avec le DGA de la ville du Gosier, M. Arbaud à ce sujet notamment sur les procédés de réparations et les matériaux les plus solides.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE

- D'approuver la réalisation de la bannière touristique, située à La Désirade.

- D'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération comme suit : 60 000 € TTC.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée par
33 voix pour**

Pour : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - M. Guy BACLET - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Nanouchka LOUIS (procuration à Guy BACLET) - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Marianne GRANDISSON - M. Michel HOTIN - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - Mme Olivia RAMOUTAR - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jean-Luc PERIAN - M. Jacques KANCEL - Mme Elodie CLARAC - M. Yves QUIQUEREZ - Mme Muguette DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Melila PHOUDIAH (procuration à Jean Luc PERIAN) - M. Teddy MARY-M, Teddy BARBIN - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia FARO) - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - Mme Liliane MONTOUT - Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE - M. Patrick SOLVET - M. Sébastien Mickael THOMAS (procuration à Loïc TONTON) - Mme Jocelyne VIROLAN.

7. Questions diverses

La conseillère communautaire Mme Jocelyne VIROLAN demande au Président que soit fait un point sur les enlèvements d'ordures ménagères par le syndicat Sinnoval car de nombreuses perturbations ont été relevées au Gosier..

Elle précise aussi que cet éclaircissement peut être fait singulièrement par les élus communautaires, représentant de la CARL au Sinnoval

La conseillère communautaire Mme Nicole SINIVASSIN représentante de la CARL à Sinnoval informe que les dysfonctionnements relevés sur le territoire de la CARL ont été signalés aux services du Sinnoval afin d'y apporter une réponse pérenne et assurer le ramassage des ordures ménagères de façon régulière.

Elle ajoute que les services de Sinnoval font le nécessaire sur le territoire de la CARL et de la CANGT.

Le Président informe avoir eu à interpeller le Président de Sinnoval sur ces dysfonctionnements et lui transmettre des photos et des géo-localisations des ordures ménagères non ramassées. En plus de la déclaration de panne des camions bennes chargés de ramasser les ordures ménagères, il dit aussi faire le constat de l'impact des nombreux jours fériés, jours chômés et journées de pont relevant du mois de mai qu'il va falloir rattraper..

Il informe singulièrement les administrés de la possibilité de prendre l'attache des élus communautaires qui siègent au comité syndical du Synnoval à l'instar de messieurs Guy BACLET et Michel HOTIN pour le GOSIER, Mme Nicole SINIVASSIN et M. Lucien GALVANI pour SAINTE-ANNE, M. Bernard PANCREL pour SAINT-FRANÇOIS et lui-même pour la Désirade afin de faire remonter leurs doléances.

Il annonce ensuite que les services de Sinnoval seront sollicités pour faire le point sur l'exercice de la compétence déchets lors du prochain conseil communautaire.

Le conseiller communautaire M. Patrick SOLVET dit que l'absence de ramassage des ordures ménagères induit des dégradations du cadre de vie, la prolifération des nuisibles, des risques de ruissellement des déchets et de pollution des eaux, etc.

Selon lui, il serait judicieux de vérifier dans le cahier des charges du marché, le délai de réactivité du prestataire compte tenu de l'importance de la compétence et de son coût car trois semaines sans ramassage de déchets pour un territoire touristique renvoient à une mauvaise image. Ainsi, il propose de renforcer la rédaction des marchés publics en y intégrant, les spécificités du territoire comme l'étroitesse des rues, la nécessité d'avoir des véhicules de petite taille associés à des interventions manuelles.

La conseillère communautaire Mme Mariane GRANDISSON annonce qu'il serait important de travailler sur la gestion des biodéchets qui correspondent à des déchets biodégradables de jardin, de cuisine provenant des ménages. Les biodéchets diminuent considérablement le volume des déchets des ménages et les poubelles restent propres longtemps.

Elle rappelle que depuis le 1er janvier 2024, chaque ménage doit être équipé d'une solution de compostage et préconise l'intervention des élus communautaires en charge de cette question auprès du Sinnoval au regard du retard constaté sur le terrain.

La conseillère communautaire Mme Myriam BROSIUS dénonce une communication défailante en direction des usagers et des élus.

Par ailleurs, elle informe du lancement de l'organisation des ateliers sur le compostage et la mise à disposition des bacs de collecte des ordures ménagères par Sinnoval aux usagers.

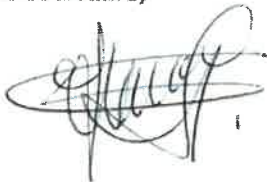
Le conseiller communautaire M. Jacques KANCEL rappelle que le service public de gestion des déchets est très important pour assurer la sûreté et la salubrité publique. Il dénonce un service public non rendu aux usagers qui payent l'impôt et les taxes qui financent les services publics.

Une vision globale et contextualisée du territoire de la CARL doit être au cœur de la stratégie de gestion des déchets.

Les questions sont épuisées, **M. Bernard PANCREL, 2ème Vice-Président de la CARL** invite les membres de l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

Fin de la séance à 22H25.

Le Secrétaire,



Marianne GRANDISSON

Le Président,



Loïc TONTOU